



19 mai 1981



TRENTE-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 42.1 de l'ordre du jour

COLLABORATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES - QUESTIONS GENERALES

Assistance médico-sanitaire d'urgence à la
République démocratique somalie

(Projet de résolution présenté par les délégations suivantes : Arabie saoudite,
Bahreïn, Gambie, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman,
Pakistan, Qatar, Singapour, Tunisie, Turquie, Yémen, Yémen démocratique)

La Trente-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

Notant avec une profonde inquiétude la grave situation créée par les inondations survenues en République démocratique somalie;

Consciente de la nécessité d'apporter d'urgence une assistance médico-sanitaire au Gouvernement de la République démocratique somalie pour lui permettre de faire face à cette situation,

1. ESTIME que les graves problèmes médico-sanitaire résultant des pluies torrentielles et des inondations qui ont maintenant atteint des proportions catastrophiques constituent pour la communauté internationale une source majeure de préoccupation et nécessitent donc l'octroi d'urgence d'une assistance médico-sanitaire substantielle au Gouvernement de la République démocratique somalie;
2. PRIE le Directeur général de mettre sur pied dans les plus brefs délais des programmes d'assistance médico-sanitaire au Gouvernement de la République démocratique somalie et de mobiliser, dans toute la mesure possible, les fonds nécessaires à cet effet;
3. LANCE UN APPEL aux institutions spécialisées et autres organismes intéressés des Nations Unies ainsi qu'à toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour qu'ils coopèrent avec l'OMS dans ce domaine.

= = =